

TRAVAIL LIBERTÉ

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

○ ARCHITECTURE ○ GENIE CIVIL ○ TRAVAUX PUBLICS ○

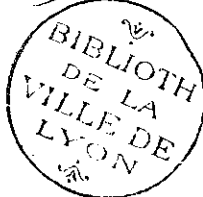
JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois

XXXIV^e ANNÉE

1912



H^{er} DELORME



VALFENIERE

PERRACHE

SIMON MAYPIN



G^{er} DESARGES

MORAND

ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.
Union Postale — 14 »
Un Numéro 75 cent.

ANNONCES

Les annonces sont reçues
exclusivement à l'Agence
Fournier, rue Confort, 14.

LVGD

B. Delaie Sc. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

déterminant le texte de l'avis indiquant les précautions hygiéniques à prendre dans

L'EMPLOI DU CIMENT

Le Ministre du travail et de la prévoyance sociale,
Vu l'article 2 du décret du 12 octobre 1911 ;
Vu l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures ;
Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur du travail,

Arrête :

En exécution de l'article 2, § 3, du décret du 12 octobre 1911, le texte ci-après annexé sera distribué aux ouvriers dans les cas prévus aux paragraphes 1 et 2 dudit article.

Paris, le 14 décembre 1911.

René RENOULT.

Avis concernant les précautions hygiéniques à prendre dans l'emploi du ciment.

Une maladie de peau spéciale étant, bien qu'assez rare, produite chez certains ouvriers prédisposés, par le contact des parties découvertes du corps avec le ciment, les précautions suivantes sont signalées à l'attention des entrepreneurs et des ouvriers.

I. — En vue de se protéger les mains, les bras et, éventuellement, le visage, il est recommandé aux ouvriers de faire usage de moyens et dispositifs divers, tels que bras-

sières, enduits aptes à s'opposer à l'action du ciment, lunettes pour les travaux exécutés sous plafond, etc... Il est recommandé aux entrepreneurs de mettre ces moyens de protection à la disposition des ouvriers.

II. — Il est instamment recommandé aux ouvriers de procéder, sur les lieux mêmes du travail, aux soins de propreté corporelle que rend particulièrement nécessaire l'action irritante du ciment ; les moyens d'assurer la propreté individuelle sont, à cet effet, mis à leur disposition par les entrepreneurs.

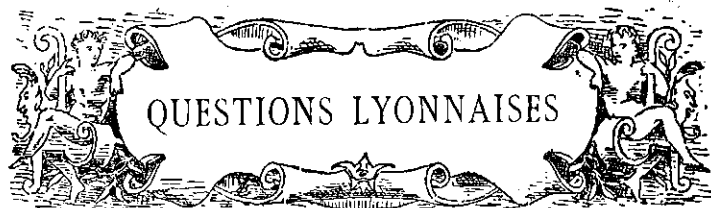
III. — Lorsqu'un ouvrier cimentier est atteint d'irritation étendue de la peau, il est recommandé de le soumettre le plus tôt possible à un examen médical.

Si le médecin reconnaît la maladie spéciale du ciment, il sera prudent de ne plus occuper l'ouvrier à des travaux le mettant en contact avec le ciment. Il a été, en effet, constaté que l'ouvrier qui a souffert de cette maladie est généralement exposé à des rechutes s'il reprend le travail du ciment.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 14 décembre 1911.

Le Ministre du travail et de la prévoyance sociale,

Signé : René RENOULT.



QUESTIONS LYONNAISES

L'UTILISATION DU LYCÉE AMPÈRE

Dans quelques mois va être achevé le nouveau Lycée des Brotteaux, heureusement placé dans un quartier aéré, aux confins du Parc. En même temps que s'opérera le transfert des services du Lycée, la Bibliothèque ira s'installer dans les locaux de l'ancien Archevêché, laissant ainsi disponibles les bâtiments du quai de Retz. A cette occasion, le Syndicat d'Initiative a l'excellente idée d'ouvrir un concours pour la meilleure utilisation de l'emplacement, et il n'est pas douteux que ce concours pourra faire naître des projets nouveaux et intéressants.

Mais, d'abord, les locaux seront-ils vraiment disponibles et ne faudra-t-il pas y maintenir une partie des classes actuelles ? Il est évident que le maintien d'un lycée d'externes en plein centre s'impose pour plusieurs motifs : c'est d'abord l'éloignement du nouvel emplacement pour une importante fraction de la ville, c'est ensuite l'insuffisance sinon actuelle, du moins très prochaine, des locaux des Brotteaux, insuffisance que ne pourront compenser les annexes de l'avenue de Saxe et de l'impasse Catelin. Toutefois, nous ne croyons pas que les bâtiments actuels puissent convenablement être conservés pour un pareil usage ; ce qui a été construit il y

a quelques siècles par les Jésuites pour y établir le collège de la Trinité ne saurait répondre plus longtemps aux exigences de notre XX^e siècle ; manque de commodités et d'hygiène, voilà ce qui caractérise notre sombre Lycée Ampère d'aujourd'hui, aux murs salpêtrés, et suintant encore l'humidité, comme aux temps pourtant lointains où le Rhône venait en baigner la base.

Il faudrait donc faire place nette et reconstruire à nouveau. Et, dans ce cas, le superbe emplacement laissé libre pourrait avoir une destination encore mieux indiquée qu'un lycée ; par sa situation, il conviendrait mieux que tout autre à notre futur Hôtel des Postes.

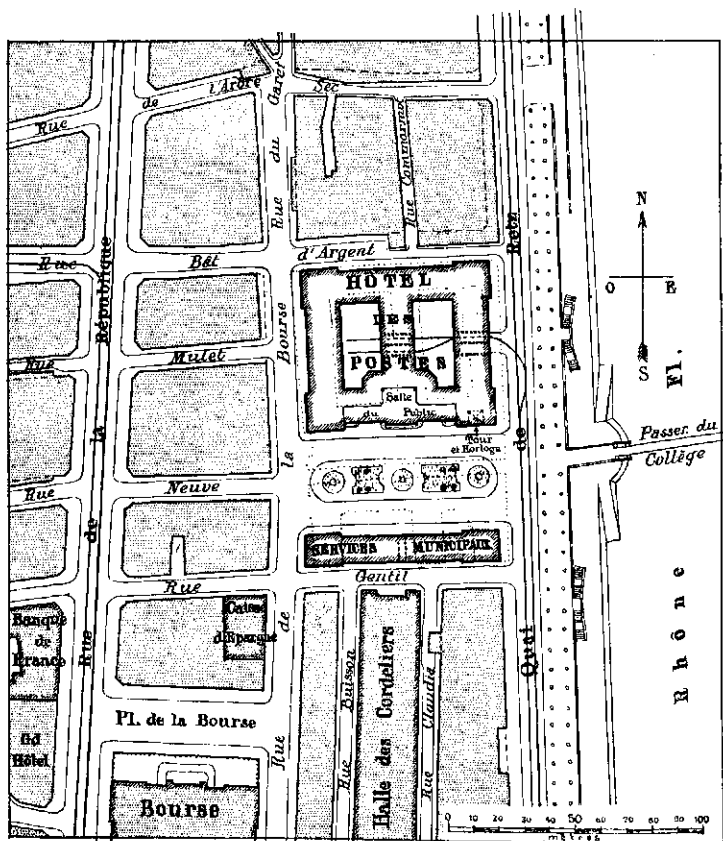
Nous savons bien qu'il est actuellement question d'établir celui-ci dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, quand les services hospitaliers auront été transportés à Grange-Blanche, mais cette solution pourrait bien avoir de sérieux inconvénients.

Un Hôtel des Postes moderne, avec l'organisation des télégraphes et téléphones, est, en effet, une véritable usine extrêmement compliquée et délicate : c'est un établissement industriel et commercial à la fois, où tout doit être parfaitement coordonné et adapté exactement à son emploi. Depuis les sous-sols jusqu'aux combles, chaque emplacement doit correspondre à un service déterminé. Les bâtiments doivent être clairs, aérés et aussi absolument incombustibles, « fireproof », comme on dit en Amérique, où ce genre de construction devient de plus en plus en faveur. L'incombustibilité est, en effet, une condition essentielle ; les récents incendies des bâtiments postaux à Grenoble et au Puy, et surtout de Gutenberg à Paris en sont la preuve infaillible.

Malgré ses larges baies claires et aérées, la belle façade de Soufflot pourra-t-elle être transformée de façon à s'adap-

ter aux conditions requises ; la disposition générale et l'épaisseur des murailles s'y prêtent mal, quelques soins que l'on apporte à la transformation. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'il existe en France ou à l'étranger des services postaux convenablement installés dans de vieux bâtiments : l'ancienneté de ceux-ci étant incompatible avec les dispositifs modernes réclamés par ceux-là.

Sur l'emplacement du Lycée Ampère, l'Hôtel des Postes pourrait, au contraire, être construit sur un plan approprié répondant parfaitement aux exigences de la technique moderne ; il occuperait la partie nord, où il couvrirait un rectangle presque régulier de près de 5.000 mètres carrés de superficie. La façade principale regardant le midi, s'étendrait sur une place d'une largeur de plus de 40 mètres, en prolongement de la rue Neuve, et comportant un terre-plein,



Plan d'aménagement des terrains du Lycée Ampère.

avec parterres fleuris et plantés d'arbres ; cette façade comporterait la salle réservée au public. Les services postaux occuperaient l'ensemble du rez-de-chaussée, les étages supérieurs étant réservés au central télégraphique et au central téléphonique, ainsi qu'aux services généraux actuellement dispersés sur divers points de la ville.

Deux cours intérieures permettraient de recevoir les voitures et tramways postaux, ces derniers étant reliés aux voies du quai de Retz.

Sur l'emplacement de la partie sud du Lycée longeant la rue Gentil, pourrait s'élever l'Hôtel des services municipaux, où seraient concentrés les services de la recette municipale, de la voirie, de l'hygiène, des eaux, etc., qui sont tous répartis, aujourd'hui, en divers quartiers, dans des immeubles privés, et que l'on cherche d'ailleurs à réunir.

On aurait ainsi deux façades monumentales se faisant vis-à-vis qui pourraient constituer un ensemble harmonieux ; il serait d'ailleurs indiqué de placer dans l'Hôtel des Postes, côté Rhône, un beffroi élevé, avec cadrans lumineux visibles au loin le long des rives du Rhône, complétant la perspective de nos quais.

En dehors de la question postale, l'exécution d'un pareil projet aurait pour effet d'aérer et d'embellir tout un quar-

tier du centre, et permettrait d'établir les services municipaux auxiliaires dans un bâtiment approprié et à peu de distance de l'Hôtel de Ville.

Quant au lycée d'externes à maintenir au centre de la ville, on pourrait facilement lui trouver un emplacement dans la transformation de l'Hôtel-Dieu, soit en élevant des constructions neuves, soit, au besoin, en adaptant à cette destination les bâtiments conservés ; il serait infiniment plus facile d'y installer des classes que des services téléphoniques ou télégraphiques ; en attendant cet emplacement, on pourrait provisoirement, s'il le fallait, utiliser dans ce but d'autres locaux disponibles, ceux, par exemple, occupés autrefois par la Faculté des lettres dans le Palais Saint-Pierre.

Au point de vue pratique, l'Hôtel des Postes installé quai de Retz aurait une situation idéale, en plein centre commercial de Lyon, à côté la Bourse, dans le quartier des banques et de la soierie, et près de la place des Cordeliers, qui est aujourd'hui le point vital de Lyon où viennent se concentrer la circulation et les lignes de tramways.

L'emplacement de l'Hôtel-Dieu, déjà trop au sud, serait loin d'offrir les mêmes avantages.

Il faut encore considérer que ce n'est pas avant huit à dix ans que les locaux de l'Hôtel-Dieu seront disponibles ; d'ici là nos services postaux pourront-ils attendre ? On peut en douter quand on voit que le bureau central des Archers a déjà dû être agrandi à plusieurs reprises, quoi qu'il ne date pas même de dix ans ; et qu'à la rue de la Barre les divers services, ceux des téléphones surtout, étouffent littéralement, rendant de plus en plus pénibles les communications.

Rerarquons aussi que certaines améliorations, telles que le service de télégrammes pneumatiques, dont jouissent déjà Paris et Marseille, sont subordonnées à notre réorganisation postale. A tous points de vue il serait donc nécessaire de procéder sans retard à l'établissement d'un Hôtel des Postes digne de notre ville : avant un an probablement le Lycée Ampère sera disponible, ce qui ferait gagner au moins huit ans sur le projet de l'Hôtel-Dieu.

La question mérite un sérieux examen ; rappelons-nous les avatars d'il y a quelques années, où l'on avait voulu installer notre Hôtel des Postes au marché Henri IV, emplacement aussi exigu que mal choisi qui n'aurait pas même pu satisfaire aux besoins du moment : et, cependant, ce projet reçut un commencement d'exécution. De tels faits doivent nous faire réfléchir et nous rendre circonspects pour l'avenir ; l'installation des services postaux dans les vieux bâtiments du quai de l'Hôpital pourrait bien aussi nous réserver de sérieux déboires.

En terminant, il n'est pas inutile de rappeler que, par suite d'un régime très spécial, nos compatriotes paient leur abonnement téléphonique 100 francs (1) plus cher que dans les autres villes. Avec les 5.000 abonnés lyonnais, ce sont 500.000 francs de taxes supplémentaires annuelles qui tombent dans les caisses de l'Administration des Postes et vont chaque année en augmentant : ceci représente un capital de quelques millions qui pourrait permettre de construire l'Hôtel des Postes sans que la ville ait à déboursier un centime. Si nous payons plus cher, nous devons au moins avoir le droit d'être bien installés et bien servis.

Antoine PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

P. S. — Ces quelques lignes étaient écrites quand a paru l'article de notre distingué collègue Sined, relatif à la nécessité d'un plan d'ensemble pour les quartiers environnant le vieux Lycée ; les idées indiquées plus haut pourraient très bien se relier à une transformation générale de cette partie de Lyon, transformation qui s'imposera d'ailleurs par la suite.

A. P.

(1) Lyon, abonnement téléphonique annuel, 300 francs ; pour toutes les autres villes de plus de 80.000 habitants (Paris excepté), l'abonnement n'est que de 200 francs.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

C'est dans la vaste et magnifique salle des Fêtes de l'hôtel de ville qu'avait lieu, le 17 décembre dernier, la séance solennelle dans laquelle la Société Académique d'Architecture de Lyon distribue les récompenses aux lauréats de ses concours et aux ouvriers méritants du bâtiment.

La réunion de cette année avait attiré une affluence plus considérable que jamais et qui montre bien à quel haut degré la population lyonnaise s'intéresse à la grave question d'apprentissage ; c'était en effet la seconde fois, mais avec un bien plus grand développement que la première, qu'avaient eu lieu, dans les divers métiers du bâtiment, des concours d'apprentis dont les lauréats allaient être proclamés ; parmi les notabilités qui avaient tenu à s'associer à cette manifestation et à apporter leur encouragement aux jeunes travailleurs, se trouvaient : MM. Herriot, maire, qui fut acclamé à son entrée, au cours du discours de M. Rogniat ; Bizet, adjoint ; Berlie et Godart, députés ; Trarieux, chef de cabinet du Préfet ; Niogret, président du Tribunal de commerce ; Lamounette, inspecteur d'Académie ; Defrasse, président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement ; Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; Chaleyssin, président de la Chambre syndicale de l'Ameublement ; Buttin, président de la Chambre syndicale des Serruriers ; Sicard, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts ; Guéneau, président, et Grand-Conseil, directeur de la Société d'Enseignement professionnel ; Cachard, président du Double-Mètre ; Brizon, Martial Paufigue, Jean Vermorel, directeur de l'Office Social, etc., etc. Auprès de M. Louis Rogniat, président de la Société Académique, se tenaient les membres du Bureau, les anciens présidents, MM. Cl. Porte, Cahuzac, Desjardins, et les membres de la Société, MM. les architectes F. Giroud, Paul Porte, Tixier, Desplagnes, Mortamet, Jamot, Thoubillon, Meysson, Tony Garnier, Monod, Manigot, Bizot, Chomel, Blein, Donneaud, Colomb, Santu, In Albon, Burel, Rostagnat, Duclos, Roux-Spitz, Blachier, Collet, J. Bissuel, Valère Perrier, Joannès Mallet, Flahaut, Bruyas, Pélanjon, Lambert, etc., etc.

Après l'exécution de la *Marseillaise* par l'excellente Fanfare des Peintres-Plâtriers, qui se fit entendre à diverses reprises, M. le président Rogniat ouvre la séance par le discours suivant, auquel répondent divers orateurs ; en raison de l'importance de la question traitée et de l'ampleur qui a été donnée à son développement, nous publions en entier ces discours, et devons reporter à notre numéro suivant la plus grande partie du palmarès, dont lecture a été donnée par M. Paul Porte, secrétaire général.

Discours de M. L. ROGNIAT

MESDAMES, MESSIEURS,

Appelé par la bienveillance de mes honorables confrères à présider momentanément aux destinées de la Société Académique d'Architecture, je suis très heureux que ce haut témoignage de sympathie et d'estime me procure le très vif plaisir de vous remercier d'être venus aussi nombreux à la cérémonie d'aujourd'hui.

Votre présence est la preuve de tout l'intérêt que vous attachez au succès des œuvres que nous avons entreprises.

Au nom de la Société Académique d'Architecture, merci.

Je prie Monsieur Trarieux, à qui je souhaite la bienvenue parmi nous, de vouloir bien transmettre à M. le Préfet du Rhône tous nos regrets de ne pas le voir ici aujourd'hui. Je le prie de lui exprimer toute notre reconnaissance pour la bien-

veillance avec laquelle il nous a fait accorder comme ses prédécesseurs, soit par l'Etat, soit par le Département, plusieurs des récompenses que nous allons distribuer dans quelques instants.

Je salue en M. l'Adjoint Bizet, délégué par M. le Maire de Lyon, un de nos amis les plus dévoués à la cause du bâtiment.

Je ne sais comment m'exprimer pour lui demander de dire à M. le Maire, avec l'émotion de la plus vive reconnaissance, pour lui dire avec tout le cœur des architectes et des entrepreneurs lyonnais, combien nous sommes touchés de l'affectueuse sollicitude dont il veut bien nous donner tant de preuves.

Grâce à lui, notre fête du bâtiment est installée dans cette merveilleuse salle des fêtes de notre vieil et si magnifique Hôtel de Ville, dans ces anciennes murailles chères à tous les Lyonnais, dans ce logis témoin de tant d'événements liés à l'histoire de notre chère cité.

Avec sa passion du beau, du vrai, du bien, il a voulu notre fête jolie, comprenant qu'elle était utile et pouvait produire quelque bien.

M. le Maire ne se contente pas de nous mettre dans nos meubles ; il nous a dotés largement : grâce à son intervention auprès du Conseil municipal, nous pouvons étendre considérablement le nombre des récompenses affectées à certaine catégorie du bâtiment.

La présence de notre ami, M. le député Berlie, est toute naturelle, n'est-il pas le député du Bâtiment, n'est-il pas l'ouvrier de la première heure, ayant gravi par la force de sa volonté, par son inlassable énergie les divers échelons de sa laborieuse carrière.

Mieux que d'autres il connaît les besoins de ceux avec qui il a vécu, mieux que d'autres il pourra discuter avec compétence et autorité, lorsqu'il s'agira d'apporter des modifications indispensables à certaines de nos lois sur le bâtiment, les ouvriers, l'apprentissage.

Une surprise des plus agréables nous était réservée. M. Justin Godart, que nous n'attendions pas, a bien voulu nous faire l'amitié de nous consacrer quelques instants de son temps si employé. C'est pour nous un témoignage flatteur de la part de cet ami du travail et des travailleurs.

M. le Président de la Chambre de commerce a bien voulu déléguer auprès de nous M. Guéneau ; sa présence est un gage précieux de l'intérêt que la Chambre de commerce veut bien et si généreusement témoigner à nos modestes efforts ; nous sommes heureux de lui faire constater les résultats de notre second concours d'apprentis après la tentative que la bienveillante intervention de la Chambre de commerce nous avait permis de réaliser l'an dernier.

M. le Président du Tribunal de commerce veut bien honorer notre réunion de sa présence, je l'en remercie ; nous savons qu'il s'intéresse aux choses et aux gens de la bâtisse, et que les hautes questions sociales et professionnelles ne le laissent point indifférent.

La présence de M. l'Inspecteur d'Académie nous est tout particulièrement précieuse ; aucune des formes de l'enseignement n'échappe à sa bienveillante sollicitude.

Il m'est très agréable de souhaiter la bienvenue à mon très éminent confrère, M. Defrasse, président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

M. Defrasse est venu nous apporter avec spontanéité et bonne grâce le témoignage de sa sympathie et de la confraternité de la Société qu'il préside ; nous en sommes très honorés.

M. le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs et M. le Président de la Chambre syndicale de l'Ameublement ont été nos collaborateurs les plus directs pour l'organisation du deuxième concours d'apprentissage ; leur dévouement nous est acquis depuis toujours ; en les remerciant, je remercie également tous les membres de la Commission de l'apprentissage, ainsi que les membres des divers jurys : patrons, contremaîtres et ouvriers, qui nous ont apporté sans compter leur si dévouée collaboration.

C'est bien chaleureusement que je félicite tout spécialement les ouvriers faisant partie des jurys dans les diverses sections, nous les avons vus à l'œuvre dans les différents ateliers désignés pour les concours et leur empressement à remplir consciencieusement la mission qui leur était confiée nous prouve, en dépit de certaines théories aussi fausses que malsaines et malgré l'opposition de quelques esprits chagrins ou mal conseillés, qu'ils ont compris leur véritable devoir : le devoir de transmettre aux jeunes, à leurs enfants, à leurs frères, à ceux qui seront les ouvriers de demain, les connaissances qu'ils ont acquises au prix de tant d'efforts, l'amour de leur métier, la perfection dans leur art, de leur enseigner par l'exemple toutes ces belles et solides qualités de probité, de sincérité et de goût ayant fait de tout temps et qui feront toujours de l'ouvrier français le premier ouvrier du monde.

Jeunes gens qui allez tout à l'heure recevoir les récompenses que vous avez si bien méritées, écoutez-les bien ceux qui diri-

gent vos premiers débuts à l'atelier, leurs précieux conseils vous éviteront beaucoup de faux pas et beaucoup de déboires, soyez bien convaincus de l'influence capitale que cette période de l'apprentissage doit avoir sur votre vie tout entière.

Le bon apprenti fait le bon ouvrier, le bon ouvrier devient facilement excellent contremaître, et je n'ai pas besoin de regarder bien loin autour de moi pour voir d'excellents contremaîtres devenus d'excellents patrons.

Rien ne résiste aux efforts de la volonté et du travail quand on a la jeunesse, quand on a la santé.

Le travail de l'atelier seul peut faire de vous des ouvriers maîtres de leur art.

Complétez-le par l'étude, perfectionnez votre instruction.

Les cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, les cours municipaux, d'autres encore sont prêts à vous accueillir et à encourager votre zèle en comblant les lacunes de votre instruction première.

Il le faut, pour votre réussite, pour votre avenir, et, j'en ai la conviction, vos patrons, s'il y a lieu, vous donneront toujours toutes les facilités nécessaires. C'est leur devoir le plus strict, ils en comprennent toute l'importance, ils n'y failliront pas. Aimez bien votre métier quand vous l'aurez librement, sérieusement choisi, cherchez sans cesse à vous perfectionner, on a toujours besoin d'apprendre, mais, quand on a bien travaillé, que l'on sait son métier, ses outils à la main, devant l'établi, devant l'étau ou devant l'enclume, on se sent véritablement un homme libre, libre et indépendant.

Et maintenant que tous nos remerciements s'adressent à mon distingué prédécesseur à la présidence de la Société Académique d'Architecture, à M. Laurent Cahuzac, président de la Commission permanente de l'apprentissage instituée dans notre Société.

C'est grâce à son initiative que fut tentée, l'an dernier, l'organisation de concours entre apprentis; grâce à son énergique impulsion, malgré le peu de ressources disponibles et dans un temps très court, un premier concours réunissait assez de concurrents pour que de nombreuses récompenses puissent être accordées.

L'idée a grandi, les moyens d'action se sont développés; et grâce aux bonnes volontés qui n'ont pas limité leur concours, grâce aux libéralités beaucoup plus importantes et beaucoup plus nombreuses, comme vous le verrez par le compte rendu qui va vous être exposé tout à l'heure, les concours d'apprentis ont pris un assez grand développement pour que nous puissions distribuer des récompenses à toutes les catégories des industries du bâtiment et de l'ameublement.

Souhaitons que l'exemple porte ses fruits et que l'an prochain les concurrents viennent beaucoup plus nombreux encore, les libéralités ne nous manqueront certainement pas pour les récompenser et la généreuse pensée de M. Cahuzac aura prouvé irréfutablement, un fois de plus, que l'action énergique et la continuité dans l'effort donnent des résultats beaucoup plus certains, beaucoup plus immédiats que les flots d'encre inutilement répandus, que les nuées d'éloquence dispersées par le vent.

M. Claudius Porte, notre ancien président, et l'un de nos doyens, président de la Commission des récompenses aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment, s'est occupé avec un zèle que son grand âge rend encore plus précieux, de la préparation des diverses récompenses à décerner, comme toutes les années, à ces hommes de labeur, de conscience et de devoir, nos collaborateurs les plus directs, à ces membres d'un corps dont nous sommes la tête et dont nous tenons à être aussi un peu le cœur.

Leur concours éclairé ne nous fait jamais défaut lorsqu'il s'agit de vaincre des difficultés ou de conjurer des dangers, ils sont les traducteurs de notre pensée, ils rendent matériels et tangibles nos rêves d'artistes, aussi bien que nos conceptions prosaïquement pratiques et utilitaires.

S'ils sont aussi méritants et aussi dignes de leurs récompenses nos braves gens de la bâtisse, ils sont un peu moins nombreux que certaines précédentes années.

Hélas! de fâcheuses grèves ont sévi, des défections se sont produites, fruits amers des exaltations passagères, des théories faciles et dangereuses, des promesses mensongères répandues par ces professionnels spéciaux que vous connaissez bien, par ces professionnels dont la véritable profession est de n'en pas avoir, de semer partout la discorde et la haine et d'empêcher les vrais travailleurs honnêtes et consciencieux d'exercer dignement celle qui les fait vivre, celle qui procure honorablement à leurs familles le pain quotidien.

Nos concours d'architecture, d'archéologie, d'art décoratif et d'art industriel ont donné de bons résultats; nous voudrions voir les concurrents y prendre part plus nombreux.

Nous avons à récompenser aussi de bons, d'excellents travaux exécutés dans les divers cours intéressant l'architecture et le bâtiment, à la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à l'Ecole nationale des beaux-arts et aux Ecoles municipales de dessin.

Pour la première fois nous allons décerner à un élève de notre

Ecole régionale d'architecture le prix fondé par notre éminent confrère et ancien président, M. Paul Pascalon, en faveur de l'élève de première classe de cette Ecole, ayant obtenu le plus grand nombre de valeurs dans l'année. Je suis heureux de cette circonstance me permettant d'exprimer tout le plaisir qu'ont éprouvé les architectes lyonnais et tous nos amis du bâtiment en apprenant que l'Association provinciale des architectes français avait, dans sa dernière Assemblée générale, décerné à M. Pascalon sa grande médaille d'honneur.

La Société Académique d'Architecture, en élargissant de plus en plus le champ de ses concours, en cherchant à encourager les tendances, les bonnes volontés, les efforts, à les diriger vers le bien, le beau, l'utile, à la ferme conviction qu'elle fait œuvre sociale, elle voudrait que par les modestes résultats obtenus fût bien démontrée la force de l'initiative privée. L'initiative privée peut beaucoup, ce que nous faisons dans une sphère restreinte, d'autres collectivités plus importantes pourraient le réaliser de façon plus complète dans tous les milieux de l'activité industrielle, à la condition d'être soutenus et défendus par les lois et encouragés par les pouvoirs publics.

Nous marchons, que l'on nous suive; et si nos tentatives ont réussi, si peu que ce soit, à déblayer le départ de la route à suivre, pour arriver à la solution des brûlantes questions professionnelles de l'heure présente, c'est avec joie que nous nous estimerons au centuple récompensés de nos efforts. Heureux d'avoir apporté, nous gens de la bâtisse, notre modeste moellon pour la consolidation de l'édifice social, pour la réalisation d'un doux idéal de solidarité, de justice, de bonté, d'harmonie, de beauté morale rapprochant les hommes, affermissant la confiance, donnant à chacun la notion juste de ses droits, mais aussi de ses devoirs, pour le plus grand bien de tous et spécialement pour la prospérité de la grande famille du bâtiment, dans notre chère ville de Lyon, dans notre cher pays de France.

Allocution de M. BERLIE

MESDAMES, MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention de faire ce qu'on appelle un discours; j'ai un devoir à remplir: celui de remercier, comme président de la Fédération du bâtiment de l'Est et du Sud-Est, la Société Académique d'Architecture.

C'est à notre vénéré ami, M. Porte, que nous devons les premières récompenses accordées aux ouvriers qui, par leur savoir professionnel et leur dévouement étaient dignes d'être distingués. Aujourd'hui, cette réunion a pris un caractère plus touchant, plus familial et aussi plus solennel. Vous avez voulu, en même temps que vous récompensiez le présent, encourager l'avenir; vous avez voulu consacrer en une même journée les hommes qui ont bien mérité et les jeunes qui prendront à leur tour la charge du bon renom de la Construction lyonnaise. Vous avez voulu, en un mot, apporter à la rénovation de l'apprentissage l'appui éclairé de votre haute autorité.

Vous connaissez les efforts faits par nos entrepreneurs; je pourrais citer notre ami Buttin, président du Syndicat des serruriers, qui, avec le concours de son Syndicat, a créé, depuis quelques années, des cours d'apprentissage très suivis et qui ont donné les meilleurs résultats.

Dans la charpente, M. Gagnieu, avec le même dévouement, obtenait le même résultat.

M. Reynier, dans l'ameublement, créait la Mutuelle de l'apprentissage, œuvre intéressante et qui dénote chez son auteur un esprit éclairé joint à un réel dévouement.

Comme président des bronziers, j'ai moi-même, il y a quatre ans, créé des cours techniques professés pendant les heures de travail, et je suis heureux de pouvoir féliciter publiquement tous mes camarades d'avoir bien voulu me suivre dans cette voie. Mais nos efforts restent encore trop isolés et je voudrais les voir partagés par toutes les corporations du bâtiment.

Beaucoup de patrons se reposent sur le mol oreiller de l'indifférence et ne veulent pas comprendre que de l'importante question de l'apprentissage dépendra notre avenir industriel.

Cette crise de l'apprentissage n'est pas nouvelle, il y a plus d'un siècle qu'elle existe et elle tient à plusieurs causes qui, peut-être, n'ont pas été assez franchement abordées dans les nombreux discours dont elle a été l'objet.

Je pourrais presque dire de trop nombreux discours.

Que faut-il donc pour parer à la situation actuelle? Sortir de la théorie et essayer la pratique. Il faut examiner les conditions économiques que nous subissons et, pour aller droit au but, il faut que l'apprentissage ne soit pas une charge trop lourde pour la famille.

L'ouvrier qui s'est imposé de lourds sacrifices pour élever une nombreuse famille n'a qu'un désir: voir ses enfants, au sortir de l'école, apporter par leur gain un peu de bien-être dans la maison.

Il faut payer l'apprenti. Mais là se pose un problème difficile à résoudre. « L'apprenti, dira le menuisier, m'abime du bois pendant la première année et ne me rend aucun ser-

vice. » Toutes les corporations pourront en dire autant. Mais, ce que ne peut pas faire le patron seul, la collectivité a le devoir de le faire. Les Syndicats doivent s'imposer des sacrifices que pourront partager les Chambres de commerce, les villes, l'Etat, et cette solution sera, certes, bien moins coûteuse que la création d'écoles professionnelles.

Je n'analyserai pas le travail considérable de documentation fait par notre éminent collègue Astier, sénateur de l'Ardèche, mais, comme industriel et tout en reconnaissant l'ampleur de son effort, je déclare qu'une formule intangible de l'apprentissage est inapplicable.

Laissons donc le soin aux intéressés de déterminer dans chaque corporation, voire même dans chaque région, les conditions les plus favorables à la formation des jeunes ouvriers.

Je termine en vous remerciant, Messieurs de la Société Académique, de l'initiative que vous avez prise en créant des concours d'application ; vous avez contribué à détruire une légende qui tendait à faire croire que l'on pouvait être bon ouvrier sans avoir une instruction technique professionnelle, comme si le cerveau n'était pas le grand directeur de la main, et nous avons vu l'an dernier cette légende effondrée, car les apprentis qui avaient été classés premiers en dessin et en géométrie arrivaient les premiers au concours pratique.

L'œuvre de l'apprentissage demande le concours dévoué de tous ceux qui estiment qu'un pays ne peut être grand que par son industrie et son commerce.

En rénovant l'apprentissage, nous ferons œuvre de bons citoyens, car nous aurons travaillé pour la prospérité et la grandeur de notre patrie.

Allocution de M. PANSU

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de la Chambre syndicale du bâtiment et des travaux publics de Lyon et de la région, à celui de la Chambre syndicale de l'ameublement, je remercie M. Rogniat, président de la Société Académique d'Architecture et tous les membres de cette Société, M. Porte, président à vie de la Commission des récompenses aux ouvriers, ancien président de la Société Académique d'Architecture ; M. Cahuzac, président de la Commission permanente des concours d'apprentissage, ancien président de la Société Académique d'architecture, de leur généreuse initiative d'encourager et de prendre la tête d'un mouvement qui entraînera après eux toutes nos organisations à rendre hommage aux anciens ouvriers du bâtiment et à stimuler l'apprentissage chez les jeunes gens.

Les anciens ouvriers doivent la récompense de leurs efforts à l'initiative de M. Porte. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit en maintes circonstances de cette figure lyonnaise que tout le monde connaît, son œuvre est féconde, elle se perpétuera, et c'est pour cela que je vous ai prêté tout à l'heure, mon cher Président, le qualificatif de président à vie. M. Cahuzac, au titre de président de la Commission permanente d'apprentissage, a de moins longs services, puisque c'est pour la deuxième fois seulement que ces concours entre apprentis des diverses corporations ont lieu, mais, si l'on compare les résultats obtenus, tout fait prévoir que cette œuvre n'aura rien à envier de la première.

La présence ici de M. Trarieux, chef de cabinet de M. le Préfet du Rhône ; de M. le Maire de Lyon, des représentants du Conseil général, de la Chambre de commerce et des diverses organisations et notabilités de notre ville, démontre tout l'intérêt qu'ils attachent à cette manifestation du travail.

L'année dernière, cette solennité avait lieu dans la salle des Réunions industrielles, déjà trop petite pour contenir les lauréats et les membres de leurs familles, les espérances avaient été dépassées malgré l'heure tardive de l'organisation.

Cette année, dès l'annonce du concours, il était facile d'envisager l'importance de la réunion d'aujourd'hui ; aussi M. le Maire n'a-t-il pas hésité à mettre la belle salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville à notre disposition, pensant non seulement à l'ampleur de sa superficie, mais certain qu'elle évoquerait la conception des belles choses et contribuerait, avec l'art de sa décoration, à stimuler en vous le désir de suivre la trace de ceux qui vous ont précédés ; c'est une étude de choses qui ne peut que vous être profitable, et vous êtes bien ici pour recevoir la récompense de vos efforts et de vos mérites.

Pères et mères de famille, instituteurs qui avez à charge d'éduquer, d'instruire et de guider la génération actuelle, pénétrez-vous bien que l'exercice d'un métier assure à l'ouvrier l'indépendance et lui donne dans toute sa plénitude la qualité d'homme ; que c'est vers ce but que, suivant leurs aptitudes, vous devez diriger les jeunes gens, dont la grande majorité a besoin de gagner, le plus tôt possible, des salaires qui permettent aux parents de penser un peu plus à eux-mêmes, dès qu'ils ont accompli les sacrifices nécessaires pour élever leurs enfants jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans.

Pour ceux-ci, sans arrière-pensée, faites-en de vrais ouvriers, envoyez-les en apprentissage dès leur sortie de l'école, dites-leur

de suivre avec assiduité les cours de leur profession, spécialement créés pour eux, au prix de tant de sacrifices et de dévouement de la part de ceux qui ont à cœur la grandeur de notre pays. Par ce moyen vous mettez entre les mains de vos jeunes gens une dot qui, certes, en vaut bien d'autres.

La première année un apprenti gagne toujours quelque chose. La deuxième année il gagne sa nourriture en famille.

La troisième année il suffit amplement à des besoins modestes.

Après c'est un ouvrier, et s'il n'écoute pas les théories insalubres que l'on distribue avec trop de générosité, c'est un homme libre et utile à son pays.

Voilà l'ambition, Mesdames et Messieurs, que vous devez avoir pour vos enfants, et lorsque vous les aurez mis sur ce chemin, vous n'aurez que des éloges à recevoir et vous serez en droit d'être fiers de la tâche accomplie.

Ne mettez pas en parallèle les ressources d'emplois médiocres avec celles que peuvent procurer les connaissances d'un métier ; il n'y a pas de comparaison possible. Il y a beaucoup plus d'emplois de 100 à 130 francs par mois qu'il n'y a d'ouvriers capables de gagner de 150 à 200 francs par mois et même davantage. Beaucoup d'employés aspirent à des places qu'ils ne parviennent que très rarement à obtenir parce qu'il y a toujours plus instruits qu'eux pour prendre celles qu'ils convoitent.

La nécessité qui s'impose de diriger la jeunesse vers l'étude d'un métier doit faire l'objet de toute la sollicitude des pouvoirs publics. Je verrais avec plaisir des conférences réunissant les familles et leurs jeunes gens, faites au moment où ceux-ci vont quitter l'école et où ils n'ont souvent comme guide que le hasard des circonstances ou l'appât trompeur d'un gain immédiat, sans souci de l'avenir ; je crois qu'on obtiendrait ainsi un accroissement considérable du nombre d'apprentis.

Combien de parents hésitent à conseiller à leurs enfants de faire cela plutôt qu'autre chose, et combien en gagnerait-on à la cause que nous préconisons.

Un ouvrier de métier trouve toujours et en tout lieu le moyen de gagner sa vie, c'est un homme libre qui évolue à son gré et qui peut profiter d'une circonstance favorable pour se créer une situation lui permettant de mettre à profit ses capacités intellectuelles et professionnelles : vous aurez contribué à la solution du problème qui passionne tous les hommes de prévoyance sociale.

Nos organisations syndicales ne reculent devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit de l'avenir de nos industries, mais leurs ressources sont restreintes et nous avons dû, pour pouvoir récompenser dignement nos jeunes apprentis, nous adresser à tous ceux, Sociétés ou industriels, dont l'intérêt nous a paru en jeu. Beaucoup n'ont pas cru devoir nous répondre, et il faut que la pauvreté des motifs qu'ils auraient eu à alléguer pour expliquer leur refus fût bien grande pour les avoir obligés à un tel manque de courtoisie. C'est cependant une obligation impérieuse pour ceux qui ne font pas d'apprentis, mais qui profitent de nos efforts, en drainant les meilleurs parmi nos ouvriers, d'apporter leur contribution à l'œuvre dont ils bénéficient dans une large mesure ; si quelque amertume perce dans mes paroles, c'est qu'il m'est pénible de voir des industriels se soustraire au devoir de solidarité dont ils devraient être les premiers à donner l'exemple.

Je n'en suis que plus heureux d'avoir à vous énumérer les concours que nous avons obtenus, en dehors de celui déjà cité par M. le Président de la Société Académique d'Architecture.

Pour la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon : le Syndicat des serruriers, la Compagnie de Jonage, la Compagnie du Gaz, la Banque Bernard, M. Giraud, bronzier, la Société Lyonnaise, MM. Descours, Cabaud et Cie, la Fédération nationale du bâtiment, M. Larrousse, directeur du Crédit Foncier.

Pour la Chambre syndicale de l'ameublement : la Mutuelle de l'apprentissage, la Chambre syndicale du commerce du bois, MM. Philippe frères du Havre, Richoux, Monnet, Vacheron et fils, Mandrillon, Magal, Hamot, Guinet et Verzier, Olivier, Petit fils, Roux, Labouré et Ratheau, Cochon, Emery, etc., et tous ceux qui, par des dons en nature d'outillage, ont marqué une bonne volonté louable.

Que tous ces généreux donateurs soient remerciés au nom de nos deux Chambres syndicales du bâtiment et de l'ameublement. Et que cette réunion ne se termine pas sans que soient proclamés ici les noms de ceux qui, depuis plusieurs années, ont organisé dans leurs corporations respectives des cours et des concours d'apprentissage, de ceux qui ont été les ouvriers de la première heure, je veux dire nos amis, MM. Berlie, député du Rhône, et Buttin, président du Syndicat des serruriers, et M. Reynier, ancien juge au Tribunal de commerce, qui a créé et qui dirige si habilement la Mutuelle de l'apprentissage. Leurs efforts ont porté des fruits, puisque nous assistons à cette belle fête d'aujourd'hui qui, j'en suis sûr, ne sera pas sans lendemain.

Allocution de Justin GODART

Tout à l'heure, j'assistais à une fête scolaire, lorsque mon ami Bizet m'a demandé de l'accompagner à votre fête du travail.

Ce titre m'a séduit de suite et j'ai pensé qu'il était de mon devoir de venir assister un moment à cette fête où l'on devait récompenser des travailleurs. Mais, voyez ma surprise : à peine arrivé, il a fallu monter sur cette estrade, et ici je suis mis, avec son aimable courtoisie, en demeure par votre président de prendre la parole. Cependant, je ne suis pas du bâtiment, et, d'autre part, je pense qu'un député qui n'est pas du bâtiment a beaucoup plus à gagner à écouter ce qui s'y dit et à voir ce qui s'y fait, qu'à faire un discours. On m'a fait violence, ce n'est pas de ma faute si je dois user de mes moyens habituels, mon cher Berlie, de la parole, pour payer en quelque sorte ma bienvenue dans cette Assemblée qui m'a si amicalement accueilli.

J'ai écouté ce qui vient de se dire, et je pense que la Société Académique d'Architecture et les groupements qui se sont réunis autour d'elle font de la véritable besogne. Ah ! vous avez l'habitude de maçonner solidement la pierre de taille, d'édifier des constructions durables, lorsque nous, au Parlement, nous ne pouvons échafauder que des phrases légères, des discours que le vent emporte pour la plupart, heureusement d'ailleurs, et nous voudrions bien pouvoir faire une œuvre plus solide, plus durable que celle que nous faisons trop souvent.

C'est bien pour cela qu'il est utile pour nous de venir dans ces chantiers, de voir ceux qui sont à l'œuvre avec la matière et avec la vie, qui s'évertuent à posséder les usages d'un métier et à perfectionner le travail de façon à aboutir au meilleur résultat possible. L'apprentissage dont on a parlé est le sujet principal qui domine cette réunion. Au Parlement, nous avons essayé de solutionner la crise qui sévit depuis quelques années. Et, à quoi sommes-nous arrivés ? A faire de très gros rapports. Il y a un rapport de notre ami Astier dont parlait tout à l'heure notre collègue Berlie, qui est un monument intéressant édifié sur la question. Mais cela ne suffit pas. Il y a plusieurs années déjà qu'il est sur le bureau de la Chambre, prêt à venir en discussion, et la discussion n'a jamais pu s'ouvrir. Et, cependant, je pense qu'il n'a pas été tout à fait inutile, car il a posé la question, agité le problème, attiré l'attention de l'opinion publique sur cette grave question de l'apprentissage.

Peut-être bien que l'organisation qu'il prévoit, avec des cadres stricts et rigides, a poussé des organisations comme la vôtre, des Chambres syndicales comme la vôtre, à vouloir faire votre loi vous-mêmes, et je vous félicite. Au Parlement, sur n'importe quel sujet, nous ne pouvons faire que des lois omnibus, de la confection. Cela va à tout le monde, mais ne va parfaitement bien à personne, tandis que vous, vous taillez votre vêtement pour la Chambre syndicale et pour votre groupement, vous pouvez arriver à l'ajuster exactement, vous pouvez le faire cadrer avec les habitudes, les heures de travail. Vous donnez à vos élèves des professeurs qui sont aussi des techniciens et des manuels. De cette façon, vous arrivez à assurer le recrutement de votre profession, et j'emporte d'ici cette notion, c'est qu'il faudrait qu'il n'y ait plus besoin de lois. Il n'y aurait plus besoin de députés, ce serait déjà quelque chose, plus besoin de lois, et que ce soient les intéressés qui la fassent eux-mêmes. Vous l'avez fait, vous, et vous avez raison. Non seulement vous vous êtes efforcés de rénover l'apprentissage, mais aussi, dans cette séance, on voit distribuer des récompenses infiniment touchantes aux contremaîtres et aux ouvriers. Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez eu une expression qui m'a frappé, mais qui est bien exacte : « De la production, nous sommes la tête, mais nous voulons aussi être le cœur. » Eh bien ! c'est une formule admirable, vous voulez être le cœur, c'est-à-dire diriger votre profession selon les règles de droit, mais aussi selon les règles des devoirs réciproques. Si partout il y avait ce cœur généreux qui bat dans la poitrine du patronat, architectes et entrepreneurs, il n'y aurait pas besoin d'autres lois comme celle qui, à l'heure actuelle, est sur le chantier pour recommander l'apprentissage obligatoire. Je vous remercie de m'avoir fait assister à ce spectacle. Il y a pour les parents à mettre entre les mains de leurs enfants un métier, une telle importance que le problème s'impose non seulement à l'attention du père et de la mère de famille, mais aussi à l'attention des industriels. Tout dernièrement j'ai eu, au nom de la Commission du travail de la Chambre des députés, à examiner et à étudier les moyens de réformer la loi sur la limitation des heures de travail. La loi de 1900, la loi des dix heures, a fait surgir un danger : c'est le renvoi des enfants des ateliers, car leur présence obligeait les industriels à ne faire que dix heures de travail et leur absence leur permet de faire douze heures. Il y a là une cause profonde de la crise de l'apprentissage. C'est vrai pour partie, mais c'est la faute de tout le monde. C'est la faute de la loi, évidemment, qui n'a pas prévu cette répercussion. Je vous donne l'assurance que prochainement le Parlement réparera cette faute en revisant à nouveau la loi de 1892, modifiée par la loi de 1900. Mais je pense que c'est également la faute du patronat. Vous connaissez la lutte quotidienne de la concurrence. D'un côté le patron fait les journées un peu longues pour lutter contre ceux qui emploient les mêmes procédés que lui-même. Mais, malheureusement, il y a beaucoup trop d'industriels, je ne parle pas du bâti-

ment, mais beaucoup d'autres industriels qui sacrifient tout l'avenir au présent. Ils sont comme ces agriculteurs qui font passer au moulin tout le blé de leur récolte sans garder la quantité nécessaire pour la semence. Pourtant le remède le meilleur est celui apporté par les initiatives privées, et tout à l'heure de tout cœur j'applaudirai les parents qui ont compris que leur devoir était de ne pas sacrifier l'avenir du jeune homme à l'appât d'un gain modeste qui lui sera donné à douze ou à treize ans, mais qui le laissera toute sa vie dans une profession qui n'est pas un métier.

Il y avait autrefois cette admirable organisation des corporations qui avaient établi cette hiérarchie qui était une obligation pour tous les métiers. On devait gravir les échelons de l'apprentissage ; on devenait apprenti, compagnon, etc... et lorsqu'on était arrivé au faite, on était maître. Dans le bâtiment, on avait le beau titre de maître de l'œuvre. Eh bien ! jeunes apprentis, vous serez demain non seulement les maîtres de l'œuvre, mais aussi les maîtres de l'avenir.

Compte rendu de M. CAHUZAC

Président de la Commission permanente de l'apprentissage.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Académique d'Architecture de Lyon, préoccupée depuis longtemps de la pénurie croissante des bons ouvriers pour travaux du bâtiment, a cherché quelles en étaient les causes et a constaté que la principale provenait de l'absence de plus en plus marquée des apprentis. Il en était donc pour le bâtiment comme pour les autres branches de l'Industrie et du commerce où sévit ce mal profond qui compromet notre activité nationale.

Tres émue par cette constatation, qui menace d'anéantir la main-d'œuvre de plusieurs professions, cette Société crut de son devoir et aussi de son intérêt de remédier à cette situation en dénonçant le péril qui pouvait en résulter et aussi en groupant autour d'elle les bonnes volontés soucieuses des intérêts du bâtiment et de la prospérité de notre cité.

C'est ainsi qu'elle créa, l'année dernière, le premier Concours entre apprentis du bâtiment, dont vous savez les résultats inespérés, malgré une organisation hâtive et inexpérimentée. C'est ainsi également que, voulant continuer son œuvre, elle créa, sur la proposition de M. Desjardins, l'un de ses membres, une Commission permanente chargée de rechercher et d'étudier toutes les questions intéressant l'apprentissage et prendre telles dispositions qu'elle jugerait utiles pour l'encourager et le développer. Afin d'enlever à cette Commission un caractère trop exclusif et lui ajouter une haute valeur morale et professionnelle, il fut décidé qu'il serait demandé, pour s'adjoindre aux membres de la Société, le concours de membres associés pris parmi les personnalités dont la situation et les connaissances justifiaient de cette valeur, et dont le dévouement à son œuvre s'était déjà maintes fois manifesté.

Son appel ne fut pas déçu et le 20 octobre 1911, dans une réunion tenue chez son Président, la Commission permanente de l'apprentissage était régulièrement constituée sur les bases précitées. Vous savez, Messieurs, quelle mission lui a été confiée ? Vous connaissez le but qu'elle doit atteindre ? Elle trouvera dans sa conscience l'énergie nécessaire pour y satisfaire.

La première question étudiée par la Commission fut celle de l'organisation du deuxième Concours entre apprentis, sous l'initiative et la direction absolues des Chambres syndicales patronales des entrepreneurs du bâtiment et de l'ameublement. Il fut décidé aussi que ce Concours serait essentiellement professionnel ; que les programmes seraient rédigés par des professionnels et que le jury serait uniquement composé de professionnels : patrons, contremaîtres et ouvriers. Enfin, que les ressources destinées à récompenser les résultats donnés par les concurrents seraient sollicitées par tous les membres de la Commission auprès des généreuses volontés s'intéressant à l'apprentissage.

Les efforts faits par les Chambres syndicales furent couronnés de succès, puisque le Concours eut lieu les dimanches 12, jeudi 16 et dimanche 19 novembre, que les candidats atteignirent le nombre de 150 (plus du double que celui de l'année précédente) ; que tous les concurrents furent parfaitement installés dans des ateliers de leur profession où ils trouvèrent l'outillage et les matériaux qui leur étaient nécessaires, ainsi que des programmes parfaitement définis ; que là, sous la surveillance des organisateurs et des membres du jury, il fut exécuté, en un temps fixé, les épreuves déterminées par ces programmes et que la plus grande partie de ces épreuves a été de telle qualité que le jury en proposa le plus grand nombre à l'attribution des récompenses.

Pour nous, qui avons suivi avec le plus grand intérêt les opérations de ce Concours, nous avons été émerveillés de l'entrain des concurrents et du zèle des organisateurs. Nous avons été émus de cette solidarité si réconfortante entre ouvriers et patrons, travaillant ensemble à la noble tâche de l'encouragement aux jeunes et à l'avenir de leur profession. Pour cette belle action, nous les remercions tous bien profondément, comme il convient de

le faire à de braves cœurs dont le dévouement et la conscience se placent toujours au-dessus des mesquineries égoïstes, causes de tant de misères.

Il nous faut citer, tout particulièrement, le zèle intelligent et attentif, l'empressement dévoué et infatigable du Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs et du Président de la Chambre syndicale de l'ameublement, car c'est aussi à eux que nous devons la plus grande partie des sympathies qui se sont manifestées, par de nombreuses libéralités, dont le total s'élève à environ 3.000 francs (trois fois plus qu'au premier Concours), et par de nombreux ouvrages d'art et autres dons en nature, le tout nous permettant de récompenser convenablement nos lauréats. Que MM. Pansu et Chaleyssin reçoivent ici l'expression de notre bien vive reconnaissance pour les très grands services rendus par eux à la cause de l'apprentissage. Nous les prions d'être nos interprètes auprès de tous les généreux donateurs dont les noms vous seront donnés dans un instant par notre secrétaire général et de dire à tous notre profonde gratitude pour cet encouragement à continuer notre œuvre, et à faire plus et mieux encore.

Dans ce nombre de bienfaiteurs, il en est auxquels doivent aller plus particulièrement nos sentiments de reconnaissance. C'est d'abord à la Chambre de commerce de Lyon, qui, la première, par un don spécial, nous permit, l'année dernière, d'entreprendre le premier Concours, qui fut le point de départ de cette manifestation et qui, en continuant sa libéralité, nous encourage au bien, comme elle le fait encore en d'autres circonstances. Que M. le Président de cette Compagnie veuille bien accepter l'hommage de nos respectueux remerciements. C'est, enfin, et surtout à la Ville de Lyon que nous devons de la reconnaissance, car si, l'année dernière, elle nous mit à même de suffire à nos engagements, cette année elle voulut faire mieux en affirmant sa sollicitude à l'égard de l'apprentissage par une subvention digne d'elle et de l'emploi qui devait en être fait. Cela ne nous a nullement surpris. Ne sommes-nous pas habitués à voir des représentants de notre cité nous servir d'heureux intermédiaires? Pouvons-nous oublier aussi les précieux encouragements qui, en toute circonstance et plus particulièrement en celle-ci, nous sont venus du premier magistrat de notre ville, qui, l'année dernière, dit au Président d'alors : « Continuez! augmentez! faites mieux encore! nous vous suivrons! nous vous aiderons! nous vous soutiendrons! » Et M. le Maire de Lyon a tenu parole! Qu'il en soit remercié par le profond dévouement que nous avons pour sa personne.

Si les résultats obtenus sont réconfortants, il ne s'en suit pas qu'ils soient suffisants, car s'ils invitent l'apprenti à l'émulation, ils ne le créent pas. Pour obtenir des Concours satisfaisants en nombre et en qualité, il faut des sujets, il faut les créer et les instruire. Nous touchons-là, Messieurs, à la plus grave question de l'apprentissage sur laquelle nous nous permettons d'appeler toute votre attention. C'est la question de l'enseignement technique.

Les idées sont encore là-dessus très controversées, malgré les flots d'encre et d'éloquence qu'elles ont fait répandre. Cependant, il semble que l'on soit à peu près fixé et que la saine raison ait enfin établi le domaine, sinon les limites de chacun. Il paraît, en effet, que le côté *théorique* doit appartenir aux écoles, cours, conférences, etc.; mais il semble aussi, et nous croyons être d'accord sur ce point, que le côté *pratique* doit appartenir uniquement à l'atelier. C'est à l'atelier que l'apprenti se formera auprès du travail lui-même; c'est à l'atelier que l'apprenti verra exécuter les œuvres diverses de sa profession. C'est enfin à l'atelier qu'il prendra le tour de main et qu'il trouvera les notions techniques de son métier, et s'il a le bonheur d'avoir un patron ayant l'esprit de ceux qui, aujourd'hui, donnent leur temps à l'organisation des concours, et s'il lui arrive, bonheur plus grand, d'être entouré d'ouvriers, de compagnons ayant la dignité de leur âge, le respect et l'amour de l'enfance, c'est auprès d'eux qu'il puisera les enseignements vrais et se formera au contact des meilleurs exemples qui, plus tard, feront de lui l'ouvrier, et peut-être le contremaître du genre de ceux que la Société Académique d'Architecture est heureuse de récompenser en ce jour.

Est-ce à dire que l'apprenti n'ait rien à apprendre en dehors de l'atelier? Non, certes! Car, pour qui veut apprendre, il y a toujours et partout à apprendre! Mais c'est surtout dans les milieux spéciaux créés ou à créer, à cet effet, qu'il acquerra ce qui lui est nécessaire. Il y a les écoles et les cours professionnels où l'apprenti pourra se préparer, se perfectionner, se compléter, et, pour s'en convaincre, il suffit de prendre les résultats obtenus par notre Concours, où l'on verra que presque tous nos lauréats suivent des cours complémentaires en dehors des heures d'atelier. On y verra que serruriers, ornementalistes, bronziers, tapisiers, ébénistes, charpentiers, sont les professions du bâtiment produisant le plus d'apprentis, parce qu'elles ont créé des écoles et des cours d'apprentis, parce qu'elles ont créé des écoles et des cours donnant les meilleurs résultats dont profitent ces professions. Et qu'il ne soit pas dit qu'il y a impossibilité pour les autres corporations à suivre ces exemples! Un seul fait le prou-

vera. Il existe dans la Creuse une petite ville du nom de Felletin; on s'y est avisé de croire que quelque chose était à faire pour l'apprentissage concernant les professions de maçons, briqueteurs, tailleurs de pierre, cimentiers, plâtriers, peintres, etc., et pour cela il y a été créé une *Ecole pratique d'industrie* dont le programme des études est composé d'une partie *théorique*, comprenant les notions sur l'instruction primaire, le dessin industriel, etc., et d'une partie *pratique* que voici :

Pour tous les élèves : cours élémentaire de construction, technologie du bâtiment, étude et résistance des matériaux, etc. Pour les maçons, cimentiers, tailleurs de pierre : éléments de stéréotomie, constructions courantes en briques, moellons, pierre de taille, stuc, ciment, travail de la pierre dure et de la pierre tendre, appareillage, etc. Pour les peintres : dessin d'ornement, ponçage des bois, préparation des couleurs, travail uni, filets, faux-bois, faux-marbres, dorure, lettres et enseignes, etc., etc.

Les portes de cette école viennent de s'ouvrir et il ne fait pas doute qu'il en sortira les meilleurs résultats dont profitera notre région, car Felletin est un centre creusois où une colonie importante a de nombreuses ramifications avec nos maisons lyonnaises, qui verront tout l'intérêt pouvant ressortir de cette œuvre, encouragée par un apôtre de l'apprentissage qui, dût sa modestie en souffrir, mérite les plus grands éloges pour cette généreuse initiative; nous avons nommé notre collaborateur et ami Martial Paufique.

Suivons donc cet exemple. Répondons au mouvement général qui se dessine dans toutes les sphères par la création et le groupement d'initiatives privées. Coordonnons les efforts qui se dessinent et se perdent et adaptons-les à nos besoins locaux. Enfin démontrons, et ceci a son importance, que *l'élément pratique est bien placé entre vos mains et que point n'est besoin de l'en faire sortir*.

L'Etat vous montre le chemin : par un décret en date du 24 octobre dernier, il institue, dans tous les départements des *Comités d'enseignement technique* où, dans un cadre formé des plus hautes valeurs administratives locales (il n'en peut être autrement dans toute organisation administrative), il est réservé néanmoins une large part à l'élément professionnel. Et ce sera dans notre département une heureuse institution, une assurance de protection de plus, puisque ce Comité est placé sous la présidence de M. le Préfet et composé de M. le Président du Conseil général, de M. le Maire de Lyon, de M. le Président de la Chambre de commerce, etc., dont vous connaissez tous la généreuse et constante sollicitude envers vos besoins et vos intérêts.

Enfin le Parlement ne s'occupe-t-il pas aussi de la question? Et la loi concernant l'apprentissage n'est-elle pas en préparation? Mais, Messieurs, un décret, c'est très bien! Une loi, si elle est bonne, sera bien aussi! Mais ce ne sera pas tout! N'oubliez pas que rien ne se peut sans l'initiative privée et l'apport constant du savoir et du pouvoir professionnels. Sachez bien que de vous et de vous seuls dépend l'avenir de vos professions! Mettez-vous donc à l'œuvre : créez vous-mêmes des cours et des écoles; dirigez-les; surveillez-les. En un mot, faites vous-mêmes l'apprenti, à l'atelier ou ailleurs, ne vous arrêtez pas à cette mesquine et coupable considération de : A quoi bon! Demandez à l'Etat, au Département, aux Communes de vous protéger, de vous aider, et vous serez protégés et aidés si vous montrez des efforts réels; vous le serez aussi par tous ceux qui comprennent combien notre activité nationale est en danger et quelle urgence il y a de travailler au relèvement de l'apprentissage.

Allocution de M. Ed. HERRIOT

J'ai presque honte, Mesdames et Messieurs, de prendre la parole à cette heure après tant d'excellents discours, car vraiment, tout à l'heure, en les écoutant l'un après l'autre, je trouvais que chacun d'entre eux contenait les renseignements les plus précieux, et je me demandais si j'étais venu assister à une manifestation annuelle d'institutions professionnelles ou à un véritable concours d'éloquence. On a dit tout à l'heure assez de mal de l'éloquence, mais, cependant, vous avez vu qu'on en a fait, et de la très bonne. C'est généralement d'ailleurs ainsi que les choses se passent, et c'est donc un véritable concours qu'on s'est offert tout à l'heure, avec cette différence, c'est que c'était un concours où il n'y avait pas d'apprentis, il n'y avait que des maîtres.

J'ai, vous le pensez bien, des idées aussi sur l'apprentissage, mais je ne veux pas vous les présenter ici, je sais trop par expérience l'impatience de ces jeunes gens et de leurs familles, et je me rappelle le temps où, dans des assemblées certainement moins luxueuses que celle-ci, j'attendais, élève moi-même, apprenti, le moment où finissaient les discours pour voir commencer la distribution des récompenses, et, plus d'une fois, je trouvais bien amère la coupe que l'on nous faisait boire avant de nous permettre d'approcher la table généralement verte ou rouge où étaient placées les récompenses qu'on allait distribuer.

Cependant, je vous demande la permission de vous dire, en quelques mots, d'abord la joie très grande que j'ai à vous recevoir

dans cet Hôtel de Ville. C'est bien un peu mon devoir de maître de maison ! Voilà plusieurs années que je suis vos réunions ; la première fois que je vous ai vus, j'ai été très étonné de la grande affluence qui s'y pressait. J'y ai vu la meilleure preuve que la population sait très bien faire la distinction de ce qui est intéressant et de ce qui ne l'est pas, et, malgré les offres beaucoup plus alléchantes qu'on peut lui faire ailleurs, se diriger vers ce qui est vraiment digne de son attention.

J'avais vu cette foule se presser dans la salle des Réunions industrielles. J'ai pensé qu'il était même de sécurité publique de lui trouver une autre enceinte. Vous paraissez y être bien mieux, quoiqu'un peu à l'étroit. Je ne veux pas vous proposer de faire agrandir l'Hôtel de Ville, on y fait déjà de grosses, de trop grosses réparations ; je ne veux pas vous demander de venir moins nombreux, mais je vous demanderai de vous serrer un peu et de vous tenir un peu à l'étroit, puis-que vous avez, en compensation, le plaisir de vous sentir tout à fait chez vous. De plus, c'est bien ici, dans cet Hôtel de Ville, que doit avoir lieu cette manifestation annuelle du véritable travail, parce que beaucoup de personnes parlent travail, qui ne le connaissent pas ; mais vous avez le droit, vous, d'en parler, parce que vous le pratiquez jour par jour.

J'ai mes idées sur l'apprentissage, je ne vous les dirai pas aujourd'hui, car je ne veux pas vous parler longuement. Elles sont toujours les mêmes. Elles sont en deux mots ceci : depuis le temps que j'entends parler d'apprentissage, que je lis des livres et des rapports sur cette question : entre autres le grand rapport de MM. Astier et Cuminal, dont vous parliez tout à l'heure, et le très intéressant travail de mon ami Justin Godart, qui a montré combien était grand le zèle de nos anciens Lyonnais pour cette question d'apprentissage, j'ai vu que tous les Français ne sont pas d'accord. Il en est également un certain nombre d'autres sur lesquelles ils ne le sont pas. Cependant, là, il me semble que l'accord est aussi parfaitement possible ; moi, je vois le système. On discute sur la question de savoir qui doit faire l'apprentissage. Est-ce l'Etat, est-ce la collectivité ou bien est-ce les particuliers ? On se dit : « Après vous, Monsieur, après vous s'il en reste... » et à force de se faire des politesses de ce genre, c'est l'apprentissage qui reste en route.

Selon moi, l'apprentissage doit être fait par la concentration des efforts de la collectivité et des particuliers, de cette initiative dont on vous parlait tout à l'heure. Je crois que si on discute tant sur ce sujet, c'est parce que l'on n'a pas voulu réaliser cette concentration de la collectivité, intervenir pour donner aux diverses institutions un caractère de fixité, de permanence, de régularité, d'ordre, d'harmonie, de discipline aussi, et l'initiative individuelle viendrait pour suggérer dans un cadre créé ou facilité par les municipalités, les besoins généraux ou locaux et diriger ces apprentis dans la voie du travail efficace où nous serions, nous autres administrateurs.

On disait tout à l'heure, et combien c'est juste, combien c'est vrai, que ce qui fait que le problème de l'apprentissage n'est pas plus avancé, c'est que trop souvent on mange son blé en herbe. Ainsi que vient de vous le dire Justin Godart dans un aphorisme adroit : on met tout le blé au moulin sans rien garder pour la semence.

C'est vrai aussi bien des patrons que des ouvriers. A l'heure où nous vivons, dans notre siècle moderne, il semble que chacun soit tellement occupé du présent que jamais il ne réserve une pensée pour l'avenir.

Chaque fois, et vous savez que cela m'arrive souvent, car ma fonction de maire a des obligations, chaque fois que je suis obligé, par exemple, de prendre part à des fins de grève, une des choses qui m'impressionnent réellement, c'est de voir combien les ouvriers eux-mêmes sont réfractaires à l'entente.

Cette question de l'apprentissage, elle aussi, nous réserve des conséquences pour l'avenir. Il y a aujourd'hui, dans certaines régions de la France, des industries extrêmement prospères qui se sont déplacées parce qu'on n'a pas voulu s'occuper de cette question de l'apprentissage. Il y a, par exemple, la ville de Saint-Claude, qui avait deux industries extrêmement prospères : la taille du diamant et la fabrication des pipes ; eh bien ! je me suis laissé dire qu'une partie de l'industrie du diamant est allée émigrer en Hollande par l'impossibilité où l'on s'est trouvé, par suite de certaines intransigeances à Saint-Claude, de recruter des ouvriers pour l'avenir.

C'est pour cela que j'espère très prochain le moment où nous pourrions passer des paroles aux actes et doter la ville de Lyon d'une grande école professionnelle qui lui manque encore. Il ne faut pas dire que l'on fasse peu pour l'enseignement professionnel dans notre ville, on fait beaucoup, au contraire. Il y a d'abord notre vieille école professionnelle de la Martinière, il y a aussi les cours d'enseignement professionnel que dirige le président que j'aperçois à nos côtés, M. Guéneau ; il y a les cours que vous organisez, vous autres, les cours pratiques ; beaucoup de corporations en organisent et avec beaucoup de mérite ; il y a des ouvriers qui en organisent à la Bourse du travail ; mais tous

ces efforts ne sont pas convergents, ils sont au contraire divergents, ils demandent en vérité beaucoup d'argent, beaucoup de peine, mais il leur manque une direction d'ensemble, et comme, tout à l'heure, l'a dit M. Cahuzac, il faut coordonner ces efforts. Eh bien ! dès que nous aurons les locaux suffisants, j'espère pouvoir mettre à la disposition des écoles de la ville et en particulier des corporations, des salles où se donnera l'enseignement professionnel pratique, souple, autant que vous le voudrez. Je ne demande qu'une permission, c'est d'essayer de vous être utile, de vous ouvrir les cadres, de vous aider dans vos dépenses, de subventionner vos ressources. Je suis tout disposé, quant à moi, à vous laisser la plus grande liberté pour intervenir et régler chacune de ces sections qui ne correspondront pas aux besoins généraux de l'industrie, mais aux besoins locaux. Ainsi, on ne fait pas à Lyon de l'horlogerie comme à Besançon, et nous avons à former des ouvriers qui s'adaptent aux besoins de notre région. Et c'est cette œuvre de concentration que j'espère, un jour très prochain, réaliser.

Et, là-dessus, je termine en m'associant à ce qu'on a dit tout à l'heure de la valeur morale du métier.

Il y a deux catégories d'hommes, je crois, ceux qui ont un métier et ceux qui n'en ont pas ou qui n'en ont guère.

Ceux qui ont un métier et qui le pratiquent : ceux-ci s'entendent toujours, quelles que soient leurs opinions ; ils ont cette valeur morale qui est la première, ils ont le sentiment du devoir, créé tout d'abord par l'attachement à la profession ; ils sont vraiment des frères, des frères de travail, des hommes de la même société, de la même famille. Ils ont un métier et ils en sont fiers. Il semble que ce métier fait leur force, leur indépendance, leur dignité. Il ne peut y avoir entre eux que des dissensions provoquées par les autres, habitués à ne rien faire, à vivre du travail de leurs voisins et à le commenter, car vous connaîtrez celui qui a les bras croisés derrière le dos pendant que vous travaillez, qui discute et vous donne des conseils, l'oisif qui s'attendait, au lieu de vous aider, à faire la besogne que vous avez à faire, et qui passe ses journées à porter à droite et à gauche sa critique improvisée par l'esprit de malveillance. Vous ne serez pas de ceux-là, vous serez de bons ouvriers, des hommes du métier, ayant un métier, et non seulement vous devenez ainsi d'excellents professionnels, mais vraiment des hommes.

Et je vous demande la permission de citer cette pensée, cette phrase qui n'a rien de nouveau, mais que j'aime à dire devant des jeunes : une démocratie n'est pas un régime où celui qui travaille le moins peut se réclamer des avantages de celui qui travaille le plus ; ce n'est pas un régime où celui qui travaille le plus et fait le plus d'efforts, sera ramené forcément au niveau de celui qui ne veut pas s'efforcer : c'est un régime où celui qui veut travailler, n'eût-il rien au monde, comme beaucoup d'entre nous, que ses deux mains et ses deux bras, peut, par l'effort de ses mains, de ses bras, de son cerveau, arriver aux plus hauts sommets. C'est là la démocratie, et c'est à cela que nous préparons en nous adressant surtout à vous, jeunes gens.

Je vous demande pardon d'avoir parlé si longuement, il faut tenir compte que l'éloquence est contagieuse, ou plutôt, ce qui est contagieux, ce sont les idées. Je n'ai pas pu résister au désir de vous manifester à la fois ma joie de vous recevoir et la profondeur de la gratitude avec laquelle je m'associe à l'œuvre que provoquera la très belle fête à laquelle je suis heureux d'être convié.

PALMARÈS

ARCHITECTURE. — Une Mairie pour le premier arrondissement. — Pas de premier prix. 2^e prix ex-æquo : Une médaille de vermeil, 100 francs à chaque lauréat offerts par le Conseil général du Rhône et un ouvrage, don de M. le Ministre des Beaux-Arts. — M. Louis COUTURIER, élève de l'Ecole des Beaux-Arts et de M. Huguet ; M. Joseph MÉROT, élève de M. Cahuzac ; 3^e prix : Une médaille d'argent. — M. Louis DESVIGNES, élève de M. Thoubillon.

PETIT CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE. — Relevés laissés à l'initiative des concurrents. — 1^{er} prix : Médaille de vermeil (Fondation Monvenoux), 75 francs offerts par la Chambre de commerce et un volume de l'*Inventaire du Vieux Lyon* offert par l'auteur M. Joseph ISSARTIER, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon et de M. Huguet ; 2^e prix : Médaille d'argent et 50 francs. — M. Gabriel FOURNIER, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon et de M. Andry-Farcy de Grenoble ; 3^e prix : Médaille de bronze et 25 francs offerts par M. Rey, directeur de la Construction Lyonnaise. — M. Antoine FERRÉOL, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

CONCOURS D'ART DÉCORATIF. — 1^{er} Composition graphique. Un dressoir de salle à manger. — Pas de premier prix. 2^e prix : Médaille d'argent, 75 francs par la Chambre de commerce et un ouvrage d'art, don de M. le Ministre des Beaux-Arts. — M. Gabriel FOURNIER, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, déjà nommé ; 3^e prix : Médaille de bronze, 50 francs offerts par la Chambre de

commerce et un ouvrage, dont M. le Maire de Lyon. — M. Jean FAURE, cèbe de M. Huguet; 1^{re} mention et 25 francs offerts par M. Rey, directeur de la *Construction Lyonnaise*. — M. Pierre DUPONT, élève de M. Huguet.

2^e Composition ouverte. — Un motif au choix des Concurrents. — 1^{er} prix : Médaille de vermeil (Fondation Henri Despierrres) et 100 francs offerts par la Chambre de commerce. — M. Joseph BERLIAT, ouvrier serrurier; 2^e prix : M. Vincent MAROELLO, contre-maître ferronnier (ce lauréat ne pouvant, d'après les règlements, participer au Concours, le jury lui accorde pour son intéressant envoi une mention spéciale et un ouvrage d'art); 3^e prix ex æquo : Médaille de bronze et 25 francs à chaque lauréat offerts par M. Rey, directeur de la *Construction Lyonnaise*. — M. DUROZZA, contre-maître marbrier-sculpteur et M. BARATTE, ouvrier marbrier.

Récompenses décernées aux Elèves de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon et de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

CONCOURS GASPARD ANDRÉ. — Sujet du Concours : la Gare de départ d'un Funiculaire. — Prix : Médaille d'or : M. Félix-Charles MONCORGÉ.

FONDATION BISSIÈRE. — Médaille de vermeil accordée chaque année à l'élève de l'Ecole des Beaux-Arts (classe d'architecture) qui s'est le plus fait remarquer par son travail, son progrès, sa moralité. — M. Pierre CROZIER.

FONDATION PASCALON. — Médaille de vermeil décernée à l'élève de 1^{re} classe de l'Ecole régionale d'architecture ayant obtenu le plus grand nombre de valeurs dans l'année. — M. René REVOUX.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS. — Prix spécial : Médaille d'argent et un ouvrage d'art, don de M. le Ministre des Beaux-Arts. — M. Michel ROUX-SPITZ, qui a obtenu une première médaille en première classe (cette haute récompense a été ainsi décernée pour la première fois à un élève des écoles régionales et l'Association provinciale a tenu à commémorer ce beau succès. — Médaille d'argent : M. Michel CAMPANT. — Médaille de bronze : Laurent PATRUZ et Louis FAURE.

Médaille d'Etat délivrée par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie et par la bienveillante intervention de M. le Préfet du Rhône.

M. Elie VALLA, contre-maître plombier, occupé depuis trente et un ans dans la maison Deléry, 89, rue de Trion.

(A suivre.)

CONCOURS

LYON

CONCOURS DE FAÇADES

Le concours de façades, ouvert entre tous les immeubles construits sur le territoire de la Ville, en 1909 et 1910, est terminé. Le jury a classé les 21 immeubles ayant pris part au concours et a proposé les récompenses suivantes :

Rue de Marseille, 64 bis, M. Clérino, propriétaire, 2^e prix, 4.000 francs, médaille d'or à l'architecte, M. J.-V. PRAS.

Boulevard du Nord, 114, M. Martinon, propriétaire, 3^e prix, 3.000 francs, médaille d'argent à l'architecte, M. MARTINON.

Boulevard de la Croix-Rousse, 170, MM. Coudurier, Fructus et Descher, propriétaires, 4^e prix, 2.200 francs, médaille d'argent à l'architecte, M. CURNY.

Boulevard du Nord, 19, M. Paufigue, propriétaire, 5^e prix, 2.000 francs, médaille d'argent à l'architecte, M. CURNY.

Boulevard du Nord, 52, M. Larrousse, propriétaire, 6^e prix, 2.000 francs, médaille d'argent à l'architecte, M. THOUBILLON.

Rue Duquesne, 25-27, MM. Bérard, Vignard et Sargon, propriétaires, 7^e prix, 1.000 francs, médaille d'argent à l'architecte, M. J. MALLET.

Rue de la Duchère, 4, M. Jarin, propriétaire, prime 400 fr., médaille de bronze à l'architecte, M. SÉRIZIAT.

Quai Jayr (angle rue Saint-Cyr), M. Cateland, propriétaire, prime 300 francs, médaille de bronze à l'architecte, M. CATELAND.

Rue Bugeaud, 37, M. Audoul, propriétaire, prime 300 fr., médaille de bronze aux architectes, MM. ROBERT et CHOLLAT.

Rue de Bourgogne, 25, M. Chrétien, propriétaire, prime 300 francs, médaille de bronze à l'architecte, M. SÉRIZIAT.

La *Construction Lyonnaise* est heureuse d'avoir vu confirmer par le jury les appréciations qu'elle avait déjà portées sur plusieurs des immeubles primés ; on retrouvera, en effet, des études les concernant dans ses numéros du 16 mars 1910, sur l'immeuble construit par M. Pras ; du 1^{er} août 1910, sur celui de M. Thoubillon ; des 16 mai et 1^{er} juin 1909, sur celui de M. J. Malet, et tout dernièrement, dans le numéro du 16 décembre, sur celui de M. J. Cateland.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole régionale d'architecture.

Nous apprenons avec plaisir le nouveau succès que notre Ecole régionale vient de remporter à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Trois élèves de l'Ecole régionale viennent d'être récompensés au concours Godebœuf.

Le sujet était : La clôture d'un groupe d'ascenseurs. 1^{re} médaille, M. LAMBERT ; mentions, MM. CAMPAN et ROUX. Nous avons le plus vif plaisir à adresser nos sincères félicitations aux jeunes lauréats et à leurs maîtres.

Elections au Tribunal de commerce de Lyon.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Election de six juges consulaires (mandat de deux ans). — MM. Millet (Auguste), Lacourbat (Pierre), Vignon (Antoine), Sapanet (Emile), Soulier (Charles), Fichet (Joseph-Gabriel).

Election d'un juge titulaire (mandat d'un an). — M. Pieron (Pétrus).

Election de six juges suppléants (mandat de deux ans). — MM. Douillet (Alexandre), Lamure (Jérôme), Rivoire (Joseph), Tronel (Francisque), Lafont (Claudius), Batiat (Antoine).

Election d'un juge suppléant (mandat d'un an). — M. Vallet (Louis).

Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Le Comité de la Société lyonnaise des Beaux-Arts prévient les artistes de Lyon que leurs œuvres doivent être déposées au Palais Municipal, quai de Bondy, aux dates suivantes :

1^{re} Section de peinture, aquarelles, dessins et gravures, les 8, 9 et 10 janvier ;

2^e Section des arts décoratifs, les 15, 16 et 17 janvier ;

3^e Sections de sculpture et d'architecture, les 18, 19 et 20 janvier.

Le dépôt des œuvres doit être fait de 8 h. 1/2 à midi et de 2 heures à 4 h. 1/2.

Hospices Civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 9 janvier 1912, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, à deux heures et demie, pardevant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, 1, de la masse n^o 248, située entre les rues Bellecombe, chemin Saint-Antoine, Terrois et Riboud.

Surface : 5.190 mètres carrés. — Mise à prix : 155.700 fr., soit 30 francs le mètre carré.

Le prix est payable : un quart comptant ; le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56.

Le legs Dervieux.

A l'occasion de la fête célébrée le 18 décembre dans la Salle Rameau, en l'honneur de Philippe de Lasalle, il a été procédé à la remise des prix attribués par le legs André Dervieux, fabricant de soieries, au bénéfice de dix personnes qui répondaient le mieux aux volontés et aux prescriptions du testateur. Parmi les bénéficiaires figurent MM. Robert et Chollat, architectes, auxquels nous adressons nos compliments pour ce nouveau et légitime succès.

Changement d'adresse.

M. V. BONNETIN, architecte, a transféré, à dater d'aujourd'hui, son cabinet : *Cours Lafayette, 70*, à Lyon (lundi, mercredi et vendredi, de 4 à 6 heures. — Téléphone : 31.19).

Nécrologie.

— M. Antoine BOURBON, architecte à Lyon, qui vient de s'éteindre à Ecully, dans sa soixante-dix-huitième année, avait fait ses études d'architecture, en partie à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, sous la direction de Chenavard, en partie à Paris, dans l'atelier de Questel. Là il eut comme camarades : Pascal, qui prit la direction de l'atelier à la mort de Questel ; André Bissuel, Richard, dont les noms et les œuvres sont honorablement connus à Lyon. Antoine Bourbon avait épousé la fille de l'architecte lyonnais Bresson, qui est l'auteur d'un grand nombre d'églises et de couvents dans notre région. Avant de s'établir à son compte, Bourbon collabora de la manière la plus active aux travaux d'art de son beau-père.

Antoine Bourbon laisse une œuvre personnelle considérable. Il édifia plusieurs églises, entre autres celle de Trévoux, dans le style roman. Mais son œuvre capitale, c'est l'église de l'Annonciation de Vaise, dont la *Construction lyonnaise* a publié une longue étude au moment de sa construction.

M. Bourbon était chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

En 1865, il avait été reçu membre de la Société Académique d'Architecture ; il en fut un membre assidu et très éclairé, et fit partie de son bureau, comme trésorier.

— Nous apprenons, de Collonges-au-Mont-d'Or, le décès, à l'âge de soixante-douze ans, de M. Joseph HENRY, géomètre-expert du département du Rhône.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— **BOUCHES-DU-RHÔNE.** — Une somme de 2.044 francs est inscrite au budget d'Arles pour travaux de canalisation dans les quartiers de Monplaisir et des Amelettes et dans la rue Raillon ; 1.000 francs sont affectés à l'exécution de travaux sur le chemin dit Draillasse de Saint-Gilles ; l'Administration préfectorale vient d'approuver le projet de parachèvement de l'usine hydraulique. Ces travaux seront mis prochainement en adjudication.

— **GARD.** — On doit procéder à la construction des écoles de Bouliech, 12.710 francs, au Vigan (architecte, M. Pivert), et à la construction d'écoles communales, 40.000 francs, à Saint-Martial.

— **ISÈRE.** — La ville de Vienne affecte une somme de 460.000 francs à la construction de groupes scolaires, rues Serpaize et Portes de Lyon, et une somme de 75.000 francs à l'agrandissement de l'Ecole pratique.

— **JURA.** — A Dôle, l'amélioration du service des eaux, travaux de voirie et d'hygiène sont prévus pour 320.000 francs environ. — La construction d'un casino à Morez comporte 40.000 francs de travaux.

— **PUY-DE-DÔME.** — Des travaux d'agrandissement, d'aménagement, fourniture de mobilier au lycée Blaise-Pascal, et la création de classes et d'appartements, construction d'une infirmerie et réparations au petit lycée, à Clermont-Ferrand, vont être exécutés, pour un total de 288.838 fr. 32. Divers autres travaux d'entretien et de réparation sont projetés à divers services municipaux de la même ville.

— **VAUCLUSE.** — On procédera en mars prochain, à Orange, à la mise en adjudication des travaux de construction de la caserne d'artillerie.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

29 Décembre 1911

PROTS D'ACCISE EN SUS
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	172 50	180 »
— en planche rouge	207 50	210 »
— — — jaune	187 50	192 50
Étain Banca en lingots	552 50	557 50
— Billiton et détroits en lingots	545 »	550 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	46 »	47 »
— œuvre : tuyaux et feuilles	49 »	50 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	540 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T, AO	22 50	23 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	26 50	26 50

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux ; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.

Rhône. — Samedi 6 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Prolongement de l'égout dans la traverse de l'Arbresle, sur 226 m. 61. Montant, 9.200 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 35, de Fontaines-sur-Saône au marais des Echets, élargissement. Montant, 3.700 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la préfecture.

Rhône. — Lundi 15 janvier, 10 h. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Travaux sur chemins d'intérêt commun. — 1^{er} lot. Chemin n° 60, de Villefranche à Saint-Fonds. Construction d'une canalisation en béton de ciment, sur 340 mètres. Montant, 5.998 fr. 48. A valoir, 301 fr. 52. Total, 6.300 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Chemin n° 74, d'Odenas à Belleville. Rectification et élargissement sur 352 mètres. Montant, 3.497 fr. 94. A valoir, 302 fr. 06. Total, 3.800 fr. Cautionnement, 150 fr. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir, sous pli recommandé, le 13 janvier, avant 6 heures du soir. — Visa, par l'agent voyer en chef, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Rhône. — Prochainement. — *Mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 43.335 fr. 49. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 12.703 fr. 18. — 3^e lot. Ciments, enduits, carrelages. Montant, 5.778 fr. 30. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 8.957 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 5.058 fr. 78. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 6.160 fr. 26. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 5.033 fr. 38. — Lots réservés. Marbrerie, fumisterie. Montant, 1.570 fr. — Mobilier scolaire. Montant, 2.000 fr. — Renseignements chez M. Blachier, architecte, 2, rue du Jardin-des-Plantes, à Lyon.

Ain. — Dimanche 14 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Vieu-d'Izenave.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Réparations au bâtiment scolaire du Balmay et construction d'un hangar pour batteuse. Montant, 15.511 fr. 88. Cautionnement, 1/20^e. — 2^e lot. Installation d'un poids public et lavoir couvert au Balmay. Réservoir d'eau au hameau du Chevril. Montant, 7.351 fr. 10. Cautionnement, 1/20^e. — Renseignements à la mairie et chez M. Delbos, architecte, à Nantua, auteur des projets.

Ain. — Lundi 15 janvier, 2 h. — *Mairie de Bourg.* — Construction d'égouts. Montant, 14.842 fr. 85. A valoir, 457 fr. 15. Total, 15.300 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'ingénieur voyer à Bourg. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 14 janvier, 9 h. — *Mairie de Besson.* — Construction d'une école de filles. — Lot unique. Terrassement et maçonnerie, 14.994 fr. 91. Charpente, 3.315 fr. 66. Couverture, 3.149 fr. 87. Menuiserie, 3.715 fr. 73. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 1.926 fr. 35. Serrurerie, 2.115 fr. 15. Zinguerie et plomberie, 974 fr. 63. Total, 30.192 fr. 30. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 28 janvier, 3 h. — *Mairie de Saint-Plaisir.* — Chemin vicinal ordinaire n° 102, de Franchesse à Coulevre. Construction de la partie comprise entre l'extrémité de la partie faite et le domaine des « Magnoux », sur 452 m. 96. Montant, 8.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Samedi 20 janvier, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des chemins de grande communication, 3 lots, et des chemins d'intérêt commun, 2 lots. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Haute-Savoie. — Jeudi 18 janvier, 2 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Vétraz-Monthoux. Restauration de l'école du chef-lieu et construction de préaux au chef-lieu et au Bas-Monthoux. Montant, 14.013 fr. 86. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Mercredi 10 janvier. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Travaux d'installation de l'éclairage électrique de la caserne Montcalm, à Nîmes. Montant, 8.500 fr. — Les pièces nécessaires, pour être admis à concourir, devront être fournies au plus tard le 28 décembre au chef du génie à Nîmes. — Renseignements à la chefferie du génie à Nîmes, place de l'Esplanade.

Gers. — Vendredi 19 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'Eauze à Auch. — 1^{er} lot. Terrassements et ouvrages d'art. Travaux à l'entreprise : 1^{re} section : Terrassements et transports, 252.592 fr. 17. — 2^e section : Chaussées, banquettes et revêtements en gazon. 49.701 fr. 40. — 3^e section : Ouvrages d'art, 199.718 fr. 67. — 4^e section : Travaux de consolidation et d'assainissement, 147.268 fr. 34. Total, 649.280 fr. 78. Somme à valoir, 70.719 fr. 22. Total général, 720.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures ; 2^e dans les bureaux de M. Guillot, ingénieur ordinaire, à Condom, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures. — Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation accompagnée de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Hérault. — Mardi 23 janvier, 10 h. 1/2. — *Mairie de Montpellier.* — Service du génie. Place de Montpellier. Transformation en stand de 200 m. n° 1 du stand de la Société des Tireurs de l'Hérault. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Dépôt de garantie, 500 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. — 3^e lot. Ferronnerie et zinguerie. Dépôt de garantie, 100 fr. Cautionnement, 1/20^e du prix forfaitaire. Demandes d'admission à M. le Chef du génie, à Montpellier. — Renseignements à la chefferie du génie, à Montpellier, citadelle.

Isère. — Vendredi 5 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Grenoble.* — Construction d'un groupe scolaire rue Sidi-Brahim prolongée. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 43.202 fr. 09. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Charpente en bois, couverture. Montant, 14.112 fr. 63. Cautionnement, 750 fr. — 3^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 4.407 fr. 65. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 13.408 fr. 17. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 7.235 fr. 50. Cautionnement, 400 fr. — 6^e lot. Peinture. Montant, 2.854 fr. 73. Cautionnement, 150 fr. — 7^e lot. Vitrierie. Montant, 596 fr. 05. Cautionnement, 50 fr. Les travaux de chauffage, d'éclairage et de mobilier scolaire sont réservés. — Rens. à la mairie.

Jura. — Samedi 13 janvier, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Plaine. Rectification et amélioration du chemin rural dit La Queue-à-l'Oiseau, sur 1.024 m. Montant, 4.727 fr. 95. A valoir, 272 fr. 93. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 25 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune de Fontainebrux. Construction d'un chalet communal. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 16.617 fr. 63. A valoir, 1.385 fr. 32. Cautionnement, 550 fr. — 2^e lot. Commune de Largillay-Marsonnay. Réparations au lavoir de Marsonnay. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sathonnet, agent voyer à Clairvaux. Montant, 1.346 fr. 39. A valoir, 172 fr. 83. Cautionnement, 50 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Samedi 13 janvier, 11 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne Préfecture.* — Construction d'égouts rue Charcot, et rue Dupuytren, à Bellevue. Montant, 16.748 fr. 44. A valoir, 1.752 fr. 56. Cautionnement, 1.500 fr. Total, 18.500 fr. — Visa par M. l'ingénieur-directeur de la voirie, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 7 janvier, 2 h. — *Mairie de Brandon.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'une école de filles au bourg. Montant, 21.019 fr. 81. Cautionnement, 650 fr. — 2^e lot. Réparations à un bâtiment à usage d'école au hameau des Cours. Montant, 1.964 fr. 49. Cautionnement, 100 fr.

Saône-et-Loire. — Dimanche 21 janvier, 9 h. — *Mairie de Cérone.* — Construction d'une école de filles. Montant, 25.200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Jourdiar, architecte, à Charolles. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 21 janvier, 2 h. — *Mairie d'Iguerande.* — Construction, réparations et aménagements divers relatifs aux écoles. Montant, 7.219 fr. 53. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 20 janvier, 9 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales pendant les années 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916. Route nationale n° 6 de Paris à Chambéry et en Italie (11 lots). — Route nationale n° 90, de Grenoble à Aoste (8 lots). — Route nationale n° 201, de Chambéry à Genève (3 lots). — Route nationale n° 202, de Grenoble à Thonon (2 lots). — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M.M. les ingénieurs ordinaires de Chambéry, Albertville, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne.

Vaucluse. — Mercredi 10 janvier, 9 h. — *Mairie d'Avignon.* — Service du génie. Construction à forfait de deux travées de hangar à l'annexe d'artillerie. — Demandes d'admission à M. le chef du génie, à Avignon, avant le 28 décembre. — Renseignements à la chefferie du génie, 33, rue Joseph-Vernet, à Avignon.

L'Imprimeur-Gérant : A. RAY.

Lyon — Imprimerie A. RAY, 4, rue Gentil — 60261

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

PRÉPARATIONS DE MÉLANGES ARTIFICIELS et de grains pour la pose, moules de calcaire "TERRAZZO" et des de mosaïque pour terrasses et marqueterie. "MALTAFINA" (semblable à la Terranova), préparée avec ciment pour emploi immédiat, convenant tout particulièrement pour terrasses et toits plats sur magasins, fabriques, etc.; à cause de son imperméabilité de même que pour nettoyage de façades et de murs de couleurs quelconques, cette composition, de couleurs naturelles, ne se tachant et ne s'altérant pas.
G. HOSTETTLER, Fabricant de "Terrazzo", BERNE (Suisse).

A VENDRE A L'AMIABLE UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ

Située à LYON-MONPLAISIR, Grande-Rue de Monplaisir, 115

ET COMPRENANT :

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE

ANSAIRES ET DÉPENDANCES

le tout situé dans un beau parc ombragé, d'une contenance de 2.507 mètres carrés
Convierait pour la construction d'une belle villa ou d'un établissement industriel.

Toutes facilités de paiement

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser : à M^r BERNARD, notaire, à Lyon, 31, rue Paul-Chenavard, ou bien à M. FRENEA, représentant de la Maison BERNHEIM Frères et Fils de Paris, demeurant à Saint-Etienne, 20, rue Gambetta (Téléphone N° 8-61.)

Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments, Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments, Carreaux de Verdun, Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Carreaux de Verdun.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

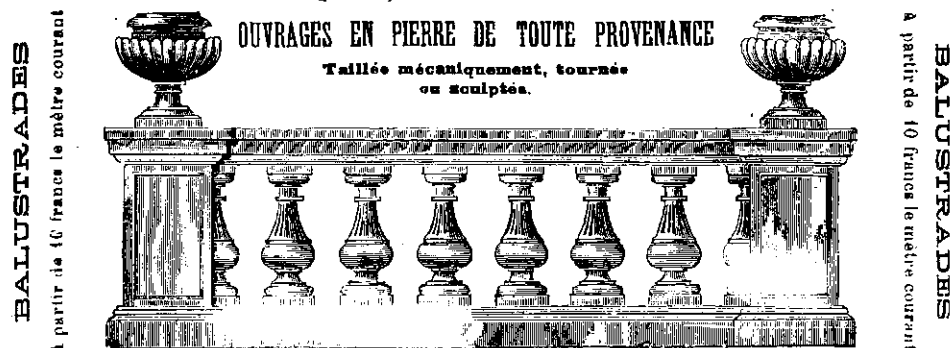
PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succ^{rs}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DRÉVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine.

ACHARD Ch. COULON, Directeur
Ancienne Maison 3, Rue Fénélon, LYON Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le timbre des affiches, et modérant les rigueurs des lots sur le timbre-quitance.

Par **D. VALABRÈGUE**

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises, pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs

AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON